

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 19 octobre 2021, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 13 octobre 2021.

**Membres en exercice : 35**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Dominique ORHANT, Cécile PARIS, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Lydie PATRY, Matthieu JOUNEAU, Maxime SACHET, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Sylvaine CHENE, Françoise DESPRES, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Gérard de MELLON.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Stéphanie MEAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Chantal BOULOUX (pouvoir à N. MALIDOR), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à D. LECHIEN), Jérémie MENAR (pouvoir à L. PATRY), Joris SANSON-COTINIAUX (pouvoir à M. FORGET).

**SECRETARE :** David BRUNET

\*

\* \*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose David BRUNET comme secrétaire de séance.

La séance est retransmise en direct, par vidéo.

David BRUNET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le relevé de décisions de la séance du 28 septembre 2021 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Avant de passer aux affaires relatives à l'avenir de l'îlot du « Vieux Dinan », M. le Maire propose à d'étudier en premier le rapport relatif à la protection sociale des agents pour ensuite se consacrer aux affaires en lien avec le projet de « la Maison de la Mère Pourcel » et de l'îlot du « Vieux Dinan ».

## **Affaire n°1 - RESSOURCES HUMAINES - Renouvellement des conventions de protection sociale complémentaire des agents de la Ville**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions suivantes :
  - Pour la Prévoyance, avec le groupement SOFAXIS-INTERIALE, pour la garantie de base (indemnités journalières et invalidité) (1,77 %) et les options perte de retraite (0,40 %) en rente viagère et décès (0,19 %), pour un taux global de 2,36 % de l'assiette de cotisation,
  - Pour la Complémentaire santé : avec la MNT, pour chacun des montants proposés selon la structure familiale et le niveau de protection choisi.
2. De fixer le montant de la participation financière de la Ville à :
  - Pour la Prévoyance, 30 € pour les agents de catégorie A, 22 € pour les agents de catégorie B et 19 € pour les agents de catégorie C,
  - Pour la Complémentaire santé : aux montants précisés, correspondants à 30 % de leur cotisation, pour les agents actifs.

Les affaires relatives à l'immeuble « de la Mère Pourcel » et l'îlot « du Vieux Dinan » sont ensuite abordées. M. le maire fait un rappel du contexte et annonce le déroulé des interventions.

Après une présentation de l'historique de la « Maison de la Mère Pourcel » et de l'îlot du « Vieux Dinan » par Simon Guinebaud, chef du Patrimoine, Mme Paris rappelle la gestion du sinistre entre 2019 et 2021. M. Olivier Weets, Architecte en chef des Monuments historiques, présente ensuite le projet de restauration et de rénovation de l'îlot du « Vieux Dinan ». M. le Maire remercie M. Weets pour sa présence et sa présentation.

## **Affaire n°2 - PATRIMOINES – Reconstruction de l'immeuble « de la Mère Pourcel » et réhabilitation de l'îlot « du Vieux-Dinan » – Présentation de la stratégie municipale**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 31 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. CORBES, J. SANSON-COTINIAUX, S. ABOUDOU) d'approuver la stratégie municipale de reconstruction de l'immeuble « de la Mère Pourcel » et de réhabilitation de l'îlot « du Vieux-Dinan » présentée en séance.

La discussion à laquelle prirent part M. WEETS, M. FORGET, M. JOUNEAU, M. BOBIGEAT, M. DERU, Mme MIEL-GIRESSE, M. TOUMINET, M. SACHET, Mme DESPRES et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°3 - PATRIMOINES – Reconstruction de l'immeuble « de la Mère Pourcel » et réhabilitation de l'îlot « du Vieux-Dinan » – Création d'un Comité de pilotage**

Rapporteur : Cécile PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De constituer un Comité de pilotage qui assurera :
  - un rôle de suivi et de validation des différentes étapes du projet de reconstruction et de réhabilitation de l'îlot ;
  - un rôle de validation et de jury pour le futur projet d'exploitation commerciale de l'immeuble « de la Mère Pourcel » et de l'îlot « du Vieux-Dinan ».
  
2. Ce Comité de pilotage comprendra :
  - pour le projet de reconstruction et de réhabilitation ainsi que pour le futur projet d'exploitation :
    - o le Maire, membre de droit
    - o les élus en charge des Patrimoines et de l'Urbanisme
    - o 8 élus désignés par le Conseil Municipal :  
Pour la majorité : **Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Françoise DESPRES, Odile MIEL-GIRESE, Didier DERU, Dominique ORHANT**  
Pour la minorité : **Joris SANSON-COTINIAUX** (titulaire), **Michel FORGET** (suppléant), **Gérard de MELLON**
    - o le chef du service Patrimoines de la Ville de Dinan, pilote du projet
  
  - pour le projet de reconstruction et de réhabilitation uniquement :
    - o le Conservateur Régional des Monuments historiques
    - o l'Architecte des Bâtiments de France

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 24 novembre 2021.

M. le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 22h15.